



Participation du public - Synthèse des observations et des propositions

Projet d'arrêté portant modification de l'arrêté du 24 mars 2025 réglementant la pêche maritime des poissons migrateurs en mer et dans la partie salée des fleuves, rivières et canaux de l'Adour

Références : *article L 914.3 du code rural et de la pêche maritime - articles L 123-19-1 à L 123-19-7 du code de l'environnement.*

Le projet d'arrêté a été soumis à la consultation du public du 24 juin 2025 au 15 juillet 2025. Le projet d'arrêté, la note de présentation ainsi que les modalités de la consultation étaient consultables sur le site internet de la Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique (DIRM SA).

Les observations du public pouvaient être reçues par voie électronique, à partir du lien proposé, ou par voie postale au siège de la DIRM SA et à l'antenne de la DIRM SA de La Rochelle.

I-Décompte des observations reçues

À l'issue de cette consultation, aucune observation n'a été déposée.